PRIAY

Vallée de l'Ain

PREMIÈRES INDUSTRIES

Jacques Ruty

PRIAY

PREMIÈRES INDUSTRIES

Jacques RUTY

2026

Table de l’opuscule

PREMIÈRE FABRIQUE PRIAYSIENNE.....1

LA FABRIQUE DE PASSEMENTERIE.....4

PREMIÈRE FABRIQUE PRIAYSIENNE

Sous Louis-Philippe, au début de l'Ère industrielle, quatre investisseurs originaires de Priay se lancèrent dans la construction d'une sucrerie, en 1836[1]. L'usine comportait également une cierge-rie et une savonnerie ; cependant, la sucrerie périclita rapidement, probablement à cause des taxes mises par le gouvernement sur les sucres de betteraves. Les deux autres activités fonction-naient encore en 1841, mais en 1842, des difficultés financières et familiales d'un des action-naires entraîna la liquidation de ce bel établissement.

La guerre des sucres

De 1802 à 1812, le prix du kilo de sucre de canne passa de 2,4 à 10,55 francs ; à titre de compa-raison, le salaire ouvrier journalier d'une femme était de 1,25 francs[2]. Cette situation préoccu-pante n'échappait pas au pouvoir qui incita la recherche sur la sélection et la culture de la bette-rave, l'extraction et l'affinage de son sucre. La mise au point des techniques de base donna nais-sance à plusieurs sucreries métropolitaines, dites « indigènes », qui firent redescendre les prix à un niveau raisonnable dès 1815-1816.

Ces petites usines étaient étroitement liées aux exploitations agricoles. Mais les techniques évo-luaient rapidement, avec des conséquences néfastes pour les entreprises artisanales, vite concur-rencées en qualité et rendements. D'autre part, entre 1830 et 1841 l'État favorisa le sucre colo-nial, dont le prix du kilo descendit à 1,36 francs en 1836. C'est pourtant à cette époque que se créa la fabrique de sucre priaysienne.

Destinée de la fabrique

La société fut créée, par acte sous-seing privé le 15 avril 1836, pour une durée de 11 ans ; elle comprenait quatre membres, tous domiciliés à Priay :

- Balthazard-Augustin HUBERT DE SAINT-DIDIER[3] (1779-1863), propriétaire ;
- Louis BOGET, propriétaire et maire ;
- Jean-François LAMBERT, propriétaire et ancien notaire ;
- Joseph-Alexis GUILLOT, propriétaire et médecin.

Messieurs DE SAINT-DIDIER et BOGET n'étaient seulement que simples investisseurs, tandis-que Messieurs LAMBERT et GUILLOT, assuraient aussi la gérance de la société « LAMBERT, GUILLOT ET COMPAGNIE », dont le siège était à Priay dans les bâtiments de l'établissement.

1 Sources principales : Journal de l'Ain.
2 *La guerre des sucres*, Roland Treillon, Jean Guéri, CRCT Neuilly, 1986.
3 Propriétaire de la Tour de Priay, né à Lyon en 1879, décédé à Neuville-sur-Ain en 1863 ; botaniste, dessinateur et graveur.

La mise de fonds s'élevait à 48 000 francs, répartis en quatre parts égales. Jean-François Lambert apporta le terrain où furent bâties les installations, bien l'écart du village, au lieu dit Champagne, entre de la route reliant Lyon à Genève et Strasbourg, et un chemin de desserte devenue la « Rue des Champagnes » actuelle.

Fin octobre 1836, la petite fabrique de sucre de Priay était quasiment opérationnelle.

En attendant leur transformation les betteraves furent récoltées et ensilées pour les préserver des gelées. La récolte s'avérait prometteuse… À cette époque, on pensait que la plus grosse et la plus propre à la fabrication du sucre était la betterave dite de Castelnaudary, mais plus tard, on admit que les variétés de Silésie, plus petites, étaient beaucoup plus sucrées.

Avec la sucrerie s'intégrait une usine de production de matières stéariques[4] et oléines[5], destinées à la fabrication de bougies et savons. Ces deux dernières fabrications demeurèrent viables durant quelques années, tandis que celle du sucre s'éteignit rapidement.

Déjà, en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance de Bourg le 18 avril 1842, il y eut séparation de biens entre les époux Joseph-Alexis GUILLOT et Marie Françoise Anaïs BREVET ; celle-ci ne souhaitait plus voir fondre son patrimoine dans les entreprises hasardeuses de son mari. Un premier jugement du 16 mai 1842 ordonna l'expertise de l'usine et la recherche d'un partage en lots, afin que l'un d'entre eux soit attribué au Docteur Guillot. Mais un rapport d'experts du 27 novembre 1842 déclara l'impartageabilité de l'immeuble. Suite au décès de Mme Guillot, son héritier, Claude-Joseph Coton, professeur de dessin au collège de

4 Produits de la saponification des corps gras.
5 Ester de l'acide oléique rencontré dans la plupart des graisses animales.

Bourg, reprit les poursuites. Le tribunal de Bourg ordonna la vente de l'usine en sa totalité, le 10 juillet 1843.

Description de l'établissement

Comme nous allons le voir lors de sa visite, ce vaste établissement était très moderne pour l'époque, peut-être trop, les investissements étant considérables ! On notera le rôle essentiel que jouait déjà la vapeur, tant pour mouvoir les machines que chauffer les produits.

Le bâtiment se divisait en trois parties :

1° Un principal corps de bâtiments, ayant rez-de-chaussée, premier et deuxième étages, avec deux pavillons latéraux ;

2° Un second corps de bâtiments, formant appentis en arrière, et à l'ouest du premier ;

3° Un troisième corps de bâtiments plus en arrière et à l'ouest des deux autres.

Le tout contigu, d'une surface de 900 m², construit sur un terrain d'environ 33 ares ; les principaux ateliers étant dallés en pierres de taille.

Entrons dans les différentes unités, numérotées pour les situer dans l'espace.

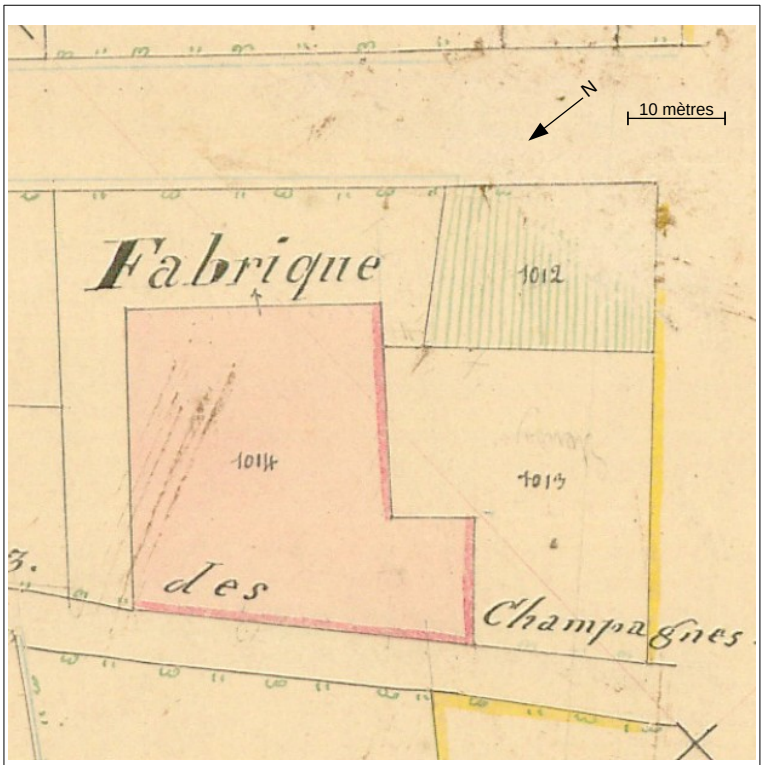

D'après cadastre de 1845-Archives de l'Ain, 3 P 80 95

1- Comptoir et magasin adjacent.

Dans cette partie destinée au négoce se trouvaient : une balance avec plateaux et colonne en cuivre, garnie d'une série de poids d'un kilogramme en cuivre ; une bascule Béranger[6] avec une série de poids en fonte de trente kilogrammes pour peser jusqu'à 3 tonnes ; une bascule portative munie d'un poids d'un kilogramme en fonte servant d'unité, destinée à peser un poids de deux cents kilogrammes ; une presse à timbre sec en cuivre ; un comptoir garni de trois armoires, d'une grille à mailles avec portes ; une lampe à gaz, forme lyre garnie de son verre, bec et tuyau de conduite ; dans le magasin : un rayonnage en planches formant des cases.

2- Atelier des presses, au sud du n° 1

S'y trouvaient :

- Une presse verticale en fonte de la force de 500 tonnes, garnie en barres de fer, destinée à l'extraction à froid des oléines, et vingt plaques en tôle forte ;
- Une autre presse, horizontale, de 300 tonnes, aussi en fonte, sur deux colonnes, garnie de ses vis de pression ; d'un cabestan et d'une caisse en fer criblée, consolidée par quatre barres de fer d'une forte dimension, garnie de son pistou, de quarante-neuf plaques en fer forgé, d'un chemin de fer, de son moufle et d'une caisse à vapeur en fonte pour le chauffage des plaques ;
- Deux pompes en cuivre destinées au jeu des presses à froid et à chaud, avec leurs caisses en fonte, tuyaux d'injection en cuivre, mues par un arbre de couche, posé sur cinq paliers garnis de coussinets en cuivre, avec une roue de transmission, deux excentriques en fer et cuivre et deux embrayages pour la mise en action de ces pompes ;
- Quatre cents *marphiles* en laine destinées à contenir la matière à presser ; trente étendelles[7] en crin filé, en partie hors de service ; un couteau à hacher le suif, garni de quatre lames cintrées, d'une roue ou volant, manivelle, vis, charpente et caisse ; quatre tables en sapin, garnies de leurs tréteaux ; cinq bacs en sapins destinés à recevoir les suifs hachés et autres usages, un couteau à râper le suif, garni de quatre lames horizontales, montées sur bois ; cinq seaux et cuvier en bois cerclés en fer, et dix caisses en bois de sapin de diverses dimensions et usages.

3- Ancien lavoir

Au sud de l'atelier n° 2, une pièce qui servait anciennement de lavoir pour les betteraves de la sucrerie. Aucun puits n'était mentionné ; Il s'agit probablement d'un oubli, car les volumes d'eau utilisés étaient importants, et le recyclage en cours de processus n'était pas encore inventé. Son existence transparaît à l'atelier n° 5, où des pompes sont mentionnées.

4- Atelier de forge, à l'ouest de l'ancien lavoir.

Cet atelier comportait les outils courants d'une forge dite de campagne, avec son soufflet, un étouffoir en tôle, deux étaux à agrafe ;

Plane

6 Du nom de l'inventeur Lyonnais.

7 ***Étendelle :*** Sac de crin dans lequel on renferme les graines oléagineuses broyées, pour les soumettre à la presse.

une enclume, quatre marteaux, une meule à aiguiser ; une grande cisaille et deux *plaines*, c'est-à-dire planes, couteaux à deux poignées utilisé pour dresser le bois des manches d'outils, par exemple.

5- Atelier des générateurs de vapeur et machines motrices

Il se situait au nord de la forge, contigu par l'ouest à l'atelier des presses.

Ustensiles inventoriés dans cet atelier :

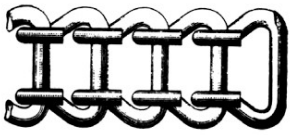

La chaîne à la Vaucanson, frêle, mais silencieuse

- Une machine à vapeur de la force de 8 chevaux, avec roue de transmission en mouvement, une chaîne en fer à la Vaucanson, deux engrenages en fonte pour le mouvement ;
- Une pompe aspirante en fonte avec son tuyau d'aspiration en cuivre de cinq centimètres de diamètre et quinze mètres de longueur ; un tuyau d'ascension en cuivre de huit centimètres de diamètre et six mètres de hauteur ;
- Une autre pompe refoulante, en fonte et en cuivre, pour alimenter les chaudières, garnie de huit mètres de tuyaux en cuivre de trois centimètres de diamètre, deux robinets en cuivre et brides ;
- Une pompe en cuivre avec son tuyau d'aspiration, de quatre centimètres de diamètre et de quatre mètres environ de longueur ;
- Deux chaudières à vapeur de la force de quarante-huit chevaux, garnies de leurs manomètres et tuyaux en cuivre, scellées sur des fourneaux et massifs en maçonnerie de briques ; avec leurs prises de vapeur en cuivre, de trois à quatre centimètres de diamètre et un total de trente mètres de longueur, avec robinet en cuivre et brides ;
- Une poêle en fer, avec un râble, ou *ringard* servant à remuer.

Fer de râble destiné à être emmanché

6- Une pièce desservant les fourneaux

Située au nord de l'atelier des presses et à l'ouest du comptoir ; sans description particulière.

7- L'atelier de la fonte des suifs

Situé à l'ouest du n° 4 et de longueur moitié du n° 5.

Ustensiles compris dans cet atelier :

- Deux grandes cuves pour la décomposition et la saponification des suifs, cerclées en fer et garnies de deux forts robinets en cuivre, de deux serpentins en plomb placés au fond, pour conduire la vapeur ;
- Deux cuves à empiétements, avec engrenages, arbres de couche, poulie de transmission, courroie en cuir, paliers en fonte et coussinets en cuivre ;
- Dix cuves en cuivre de diverses dimensions cerclés en fer ;

- Plus divers accessoires : une bassine en cuivre, un seau en cuivre, une écumoire, deux pèse-acide en cuivre, une pelle à main en fer, un tranchet en fer.

8- Magasin des huiles

Situé à l'ouest de la moitié du n° 5.

Ustensiles compris dans cet atelier :

- Sept grandes caisses, sans couvercles, dont cinq doublées de cuivre à l'intérieur et deux doublées en plomb ;
- Une caisse à vapeur pour chauffage des moules de bougies, garnie d'une conduite de vapeur en plomb de trois centimètres de diamètre et neuf mètres de longueur ;
- Deux grands couteaux en fer pour le suif ;
- Une prise de vapeur en tuyaux de cuivre de trente mètres de longueur et cinq centimètres de diamètre, garnie de six robinets et brides en cuivre.
- Trente-quatre mètres de tuyaux en cuivre, de trois centimètres de diamètre, garnis de six robinets à brides en cuivre ; environ dix mètres de tuyaux en cuivre pour échappement de vapeur, de neuf centimètres de diamètre ;
- Quatre tuyaux en plomb pour serpentins à vapeur ;
- Soixante bassines en zinc et fer blanc de différentes dimensions, servant au coulage des matières stéariques ;
- Douze petits bacs carrés doublés en cuivre, avec robinets en cuivre, et quatre bacs avec bouts de tuyaux en plomb servant de même aux matières stéariques ;
- Six tonneaux défoncés ayant contenu des suifs ; trois grandes caisses dont une sans fond ; une mesure d'un hectolitre en bois et quatorze caisses en sapin, destinées à contenir soit des produits stéariques, soit des bougies.

9- Atelier de la savonnerie

Situé à l'ouest des n ^{os} 7 et 8, et s'étendant encore au sud à environ cinq mètres au-delà du n°7.

Ustensiles compris dans cet atelier :

Deux chaudières de grande dimension, dont une en cuivre et l'autre en fer, avec entourage de maçonnerie de briques, cerclées en fer, pour la fabrication de quinze mille kilogrammes de savon par semaine, avec leurs fourneaux et leurs cheminées ;

- Deux louches en cuivre, une en fer deux racloirs en fer, un râble ;
- Une pompe en cuivre avec deux aspirations en plomb et deux forts robinets en cuivre ;
- Une grande cuve en fer ayant servi de gazomètre ;
- Sept cuves, dont quatre grandes pour lessives ;
- Un massif en bois et en fer pour concasser les soudes ;
- Deux cornets en tôle de trente mètres environ, des chanées[8] en bois de sapin, avec tréteaux pour conduite du savon des chaudières dans les mises[9].

8 ***Chanée :*** synonyme de couloir, canal pour l'écoulement d'un liquide.

9 ***Mises :*** grandes caisses qui donnent au savon la forme d'un bloc ; au moyen d'un fil, on découpe ce bloc en tables, puis ces tables sont elles-mêmes découpées en « pains » ou morceaux. – (Marcel Hégelbacher ; La Parfu-

On accédait au premier étage par un escalier dans l'atelier des presses, n° 2.

Fabrication des savons. – On désigne sous le nom général de savons toutes les combinaisons des acides gras avec les bases minérales. II n'y a que les savons à base de potasse, de soude ou d'ammoniaque qui soient solubles dans l'eau. Les savons à base de potasse sont mous, les savons à base de soude sont durs ; un savon est d'autant plus dur que le corps gras qui l'a formé est moins fusible. Pour fabriquer le savon ordinaire, appelé savon de Marseille, on commence par porter à l'ébullition une dissolution de soude très étendue ; puis on y ajoute une certaine quantité de sel marin et les matières grasses à saponifier ; ces matières sont ordinairement du suif, de la graisse, de l'huile de palme ou de l'huile d'olive de qualité inférieure. La combinaison des acides gras avec la soude se fait presque aussitôt. II en résulte de la glycérine qui surnage à la surface du liquide, et du savon, qui, étant insoluble dans l'eau salée, se précipite à l'état de grumeaux au fond de la dissolution. On enlève ce savon pour le couler dans des moules, où il se prend en masse.[10]

10- Atelier du pliage des bougies

Situé sur les n^{os} 1 et 6 ; vestibule sur partie du n° 2.

Ustensiles compris dans cet atelier :

- Deux métiers de retordage pour mèches à bougie ;
- Trois grandes tables en sapin, sur tréteaux ;
- Quinze escabeaux pour empilage de bougies ;
- Un vase en zinc d'un hectolitre.

11- Atelier de coulage des bougies

Se situait sur le « surplus du n° 2 ». Ustensiles compris dans cet atelier :

- Un couteau pour rogner les bougies, garni de son encaissement, de ses lames, d'un volant en fonte et de sa manivelle ;
- Neuf cent cinquante-huit moules en étain de diverses dimensions ;
- Une baignoire en bois doublée en cuivre, garnie de serpentins en cuivre et de plaques trouées en fer, pour chauffage des moules à bougie ;
- Une table en sapin, garnie de quatre vases en grès, destinés au refroidissement de la matière stéarique ;
- Deux cent quatre-vingts capsules eu fer blanc pour coulage des stéarines ;
- Une table en sapin, à demeure sur tréteaux, le long des murs oriental et méridional de l'atelier, destinée à recevoir les bougies ;
- Une table en sapin sur tréteaux, spéciale aux bougies ;
- Une autre table en sapin, sur tréteaux, pour recevoir les bougies à rogner ;

merie et la Savonnerie. – 1924, page 167.

10 Source : *Notions de sciences physique et chimie, Première partie,* Emmanuel Vitte – Treizième édition.

- Deux tables sur tréteaux, garnies de planches trouées pour le coulage des bougies.

Fabrication des bougies. – Les bougies sont formées par de l'acide stéarique et de l'acide margarique fondus ensemble et coulés dans des moules. Dans l'axe de ces moules se trouve une mèche de coton tressée imprégnée d'acide borique. Le tressage de la mèche a pour but de la faire recourber à mesure que la bougie brûle cette propriété lui permet de se consumer entièrement au contact de l'air, ce qui évite l'inconvénient de la moucher ; l'acide borique transforme les cendres de la mèche en un verre fusible. On fabrique les bougies principalement avec du suif de bœuf ou de mouton, avec de l'huile de palme ou avec des graisses de qualité inférieure. Les matières grasses sont d'abord chauffées à l'aide de la vapeur dans de grandes cuves en bois doublées de plomb. Lorsque leur fusion est complète, on y ajoute de la chaux en poudre. Sous l'influence de cette chaux, la stéarine, la margarine et l'oléine des matières grasses se décomposent. Il se forme de la glycérine, qui se sépare, de l'acide margarique, de l'acide stéarique et de l'acide oléique, qui se combinent avec la chaux pour former un savon calcaire insoluble.

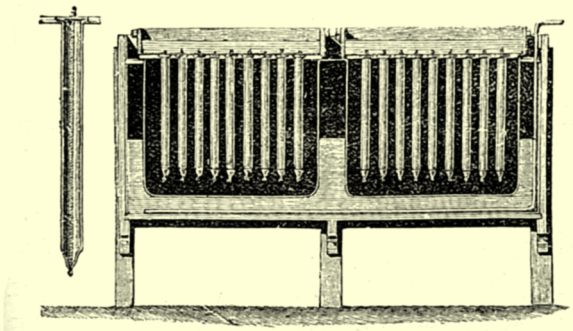

Fig. 298. — Moules à bougies.

On laisse déposer ce savon calcaire ; la partie liquide est décantée, la partie solide est lavée, pulvérisée et soumise à l'action de l'acide sulfurique étendu et légèrement chauffé. L'acide sulfurique s'empare de la base du savon calcaire et produit en se combinant avec elle du sulfate de calcium, qui se dépose au fond de la cuve. Les acides gras, devenus libres, viennent alors former une couche huileuse à la surface du liquide. On décante ces acides, on les lave avec de l'eau acidulée pour enlever les dernières traces de chaux, puis, lorsqu'ils sont refroidis, on les soumet à l'action d'une presse hydraulique, afin d'en extraire l'acide oléique qui est liquide : on obtient ainsi des tourteaux d'acide stéarique et d'acide margarique, que l'on fond de nouveau pour les couler dans les moules à bougies.[11]

12- Atelier de clarification des matières stéariques

Placé au-dessus du n° 5.

Ustensiles compris dans cet atelier :

- Sept cuves cerclées en fer pour le coulage des matières stéariques ;
- Une caisse en bois, doublée en plomb ;
- Une pelle en cuivre ;
- Un bassin en cuivre ;
- Cinq petites caisses pour bougies ;
- Un cabestan muni de son plateau avec corde et manivelle pour monter les acides.

11 Source : ibidem cadre précédent.

13- Chambre et greniers pour le contremaître

Situés au-dessus du n° 3 où se trouve un escalier.

Dans les greniers étaient rangés :

- Cent cinquante-sept moules de cierges en cuivre étamé, garnis de leurs douilles ;
- Quatre-vingt-treize moules de bougies, pour souches, en cuivre étamé ;
- Trois petits cuviers de laboratoire, cerclés en fer et un robinet en cuivre ;
- Une paire de balance avec plateaux en cuivre de trente centimètres de diamètre ;
- Cinq vases en fer blanc pour coulage ;
- Neuf lampes en fer blanc à plaques de réflexion ;
- Un fourneau dans le laboratoire, le rayonnage en planches et lambris de sapin à côté du laboratoire ;
- Une râpe en fonte, et cent cinquante formes à sucre dans un faux-grenier.

Greniers desservis par un escalier établi dans le vestibule cité, n° 10.

Dans cette partie, qui règne sur le n° 11, était un petit magasin pour la bougie. À la suite : un laboratoire de chimie ; un petit grenier, un autre à la suite, et sur ce dernier, un faux-grenier.

14- Machines, ustensiles et matériaux ayant servi pour la fabrication du sucre de betteraves

Le fonctionnement de la sucrerie avait cessé depuis quelque temps ; étaient entreposés à l'extérieur des bâtiments :

- Un évaporatoire en cuivre et fer ; une chaudière en cuivre, un débris de chaudière en fonte ;
- Une autre chaudière en cuivre et fonte ;
- Deux calandres ou cercles de chaudière en cuivre ;
- Deux vieilles chaudières en cuivre, avec couvercles et robinets en cuivre,
- Un séchoir ou fourneau en tête ;
- Deux lavoirs en fonte pour le gaz ;
- Quatre chanes[12] et un dessus de fourneau en fonte ;
- Une chaudière à vapeur en fer ; un autoclave en fer ;
- Une roue de transmission de mouvement en fonte pour la râpe.

12 ***Chane :*** synonyme de cruche, broc.

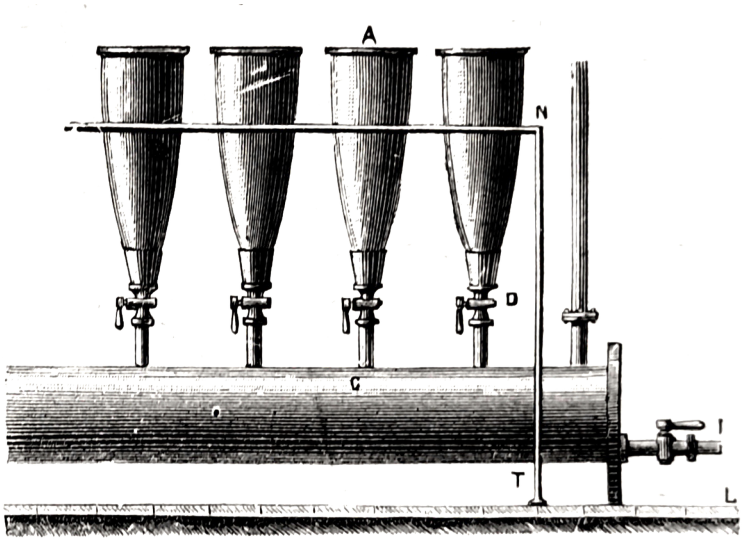

Fig. 299. — Mise en forme du sucre raffiné.

Pour extraire le sucre des betteraves, on les réduit en pulpe, puis on soumet cette pulpe à l'action d'une presse afin d'en retirer le jus. Après avoir porté ce jus à l'ébullition, on y ajoute un peu de chaux qui précipite un grand nombre de matières étrangères au sucre. Ce traitement par la chaux se nomme défécation. On concentre ainsi la liqueur sucrée par une rapide évaporation et lorsqu'elle a pris la consistance d'un sirop, on la vide dans des cristallisoirs coniques dont la pointe est tournée en bas. Une fois la cristallisation terminée, on fait écouler la partie qui ne s'est pas solidifiée, appelée mélasse, en débouchant une ouverture pratiquée à la pointe des cristallisoirs. Après cette opération connue sous le nom d'égouttage, on procède au clairçage, qui a pour but de chasser tout ce qui peut rester de mélasse mélangée avec le sucre. Le clairçage consiste à faire passer, à travers le sucre cristallisé, une dissolution de sucre pur très concentrée. Le produit obtenu après cette opération prend le nom de cassonade ; on lui fait subir un dernier traitement connu sous le nom de raffinage. Pour cela après avoir dissous la cassonade dans de l'eau, on la traite avec le noir animal afin de la décolorer, puis on la fait cristalliser de nouveau dans des moules coniques, qui donnent au sucre la forme sous laquelle on le trouve dans le commerce.

La première fabrique démantelée, une autre industrie s'installa plus près du bourg à partir de 1845 ; il s'agissait d'une fabrique de passementerie.

LA FABRIQUE DE PASSEMENTERIE

SES POSSESSEURS

En 1845, un négociant lyonnais de la Grande Rue Mercière tenta d'installer une fabrique basée sur ce modèle à Priay, pays d'origine de sa femme, en y créant un atelier de passementerie.

La passementerie tient son nom de l'ancien terme de "passements", qui désignait des pièces étroites utilisées pour l'ornementation des vêtements : broderies, cordonnets, galons militaires, ornements religieux ou sacerdotaux ; boutons, cordons, cordonnets, ganses, galons, guipures, limaçons, etc. en fils de diverses natures, comme l'or, l'argent, la soie, le lin, le coton ou la laine. La passementerie ornait aussi certaines pièces d'ameublement, de voitures de maître, plus tard d'automobiles ou de voitures de chemin de fer. Au XIX^{e} siècle le terme s'appliquait aussi et surtout à la fabrication de rubans de mode, pratique qui déclina rapidement sous le règne de Napoléon III.

Après la révolte des canuts en 1831, la tendance était à décentraliser des petits ateliers en région où l'on trouvait une main d'œuvre travailleuse, docile et peu rémunérée. C'était généralement des jeunes filles qui résidaient sur place en communauté durant les six jours ouvrés de la semaine, partageant les produits apportés de la ferme familiale.

Le fondateur de la fabrique de Priay se nommait Pamphile FLACHERON

Village de Priay

Pamphile FLACHERON

Il naquit à Lyon le 3 mars 1795, fils de François FLACHERON et de Catherine RAGUT originaire de Franche-Comté. D'abord commis mercier, il eut hors mariage quatre enfants : cinq avec Benoîte BESUCHET dit HENRIOT et une fille avec Françoise MICHON. Marchand dans la Grande rue Mercière en 1841, il reconnut les six enfants le 15 décembre et épousa Françoise MICHON le 30 décembre, à Lyon. Elle vendait de la passementerie dans la même rue que son futur mari. Ses parents, Joseph MICHON et Gabrielle PERRET, étaient respectivement originaires de Priay et Varambon.

Négociant[13] résidant au 18 Grande Rue Mercière à Lyon en 1845, FLACHERON eut l'ambition de monter une fabrique de passementerie à l'image des petits ateliers qui fleurissaient dans les campagnes pendant la révolution industrielle. Le peu d'économies dont il disposait nécessitait l'achat d'un immeuble à crédit, suffisamment vaste pour y loger un canut et son personnel. L'oc-

13 Les négociants recherchaient des commandes et les distribuaient aux passementiers qui les réalisaient.

casion se présenta à Priay, où Mme FLACHERON avait sa famille ; le couple se lança dans l'achat d'une grosse maison bourgeoise. Le pari était très risqué, mais conforme à l'air du temps.

L'acquisition en 1845

Le bien se composait d'une maison bourgeoise avec écurie, remise, fenil et four, avec un jardin clos de murs derrière, le tout confiné au sud par un bief et la maison du Sieur GENOD, à l'ouest par la Grande Route, au nord par la propriété du Sieur JEAN-PIERRE. Cet immeuble provenait d'un échange entre le vendeur et Claude Auguste REYNARD de Priay, au terme d'un acte passé devant Maître CELSIS de Pont-d'Ain le 29 septembre 1840. Ces parcelles sont cadastrées en 1845 dans la section E, n° 602 et 603.

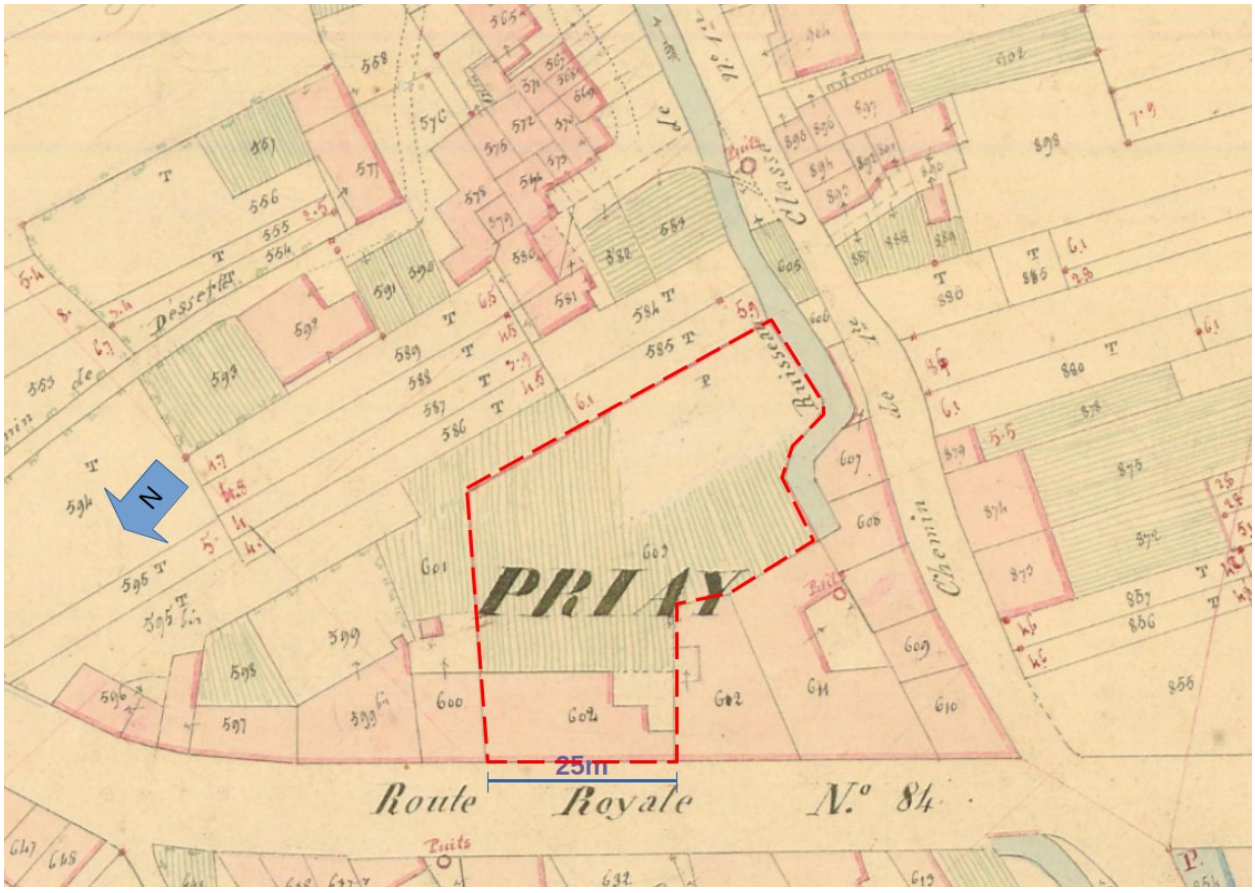

Périmètre de la propriété de la fabrique en 1845

L'acquisition se fit pour une somme de 8 000 F payables en plusieurs versements répartis sur 18 mois plus les intérêts à 5 % payables de 6 mois en 6 mois. L'acte fut passé devant Maître NEPPLE et son collègue, notaires à Lyon, le 12 mars 1845. L'immeuble avait été la propriété de Charles LARDET en 1808, puis Claude Auguste REYNARD qui avait fait un échange avec Claude LUQUIN aîné. Ce dernier, ancien courtier en soie, résidant au 20 Port St Clair à Lyon, s'en sépara pour abonder le remboursement de ses créanciers.

Madame FLACHERON avait reçu en 1843 sa part de partage anticipé de son père à ses enfants, qui consistait en des terrains agricoles et, selon la matrice cadastrale, les FLACHERON ac-

quirent également en 1847 quelques propriétés jouxtant la fabrique : n°573, vers la Rivière, maison et sol et cours ; n°574, vers la Rivière, maison et sol ; n° 581, vers la Rivière, maison et sol ; n°582, vers la Rivière, jardin ; n°584, vers la Rivière, terre. Plus tard encore, ils achèteront d'autres terres près et vignes, tous situés dans la commune de Priay.

Il faut noter ici que ce bâtiment, aussi vaste soit-il décrit, était toutefois moins important que celui existant aujourd'hui. Il fut démoli par la suite deux fois et à chaque fois reconstruit[14].

La fabrique

L'immeuble original se composait au rez-de chaussée d'un corridor desservant deux salons, deux chambres et une grande cuisine avec une pompe. Le premier étage comportait trois pièces dont une grande servant d'atelier et une autre servant de magasin. Le dortoir des ouvrières se tenait au troisième étage avec deux autres pièces dont une servait d'entrepôt ; dans les combles : un vaste grenier. En outre, le bâtiment était doté d'une buanderie, d'un four, d'une grande cave, d'une écurie avec remise et un fenil au-dessus. La façade avant et la façade arrière comportait chacune 18 ouvertures ; le bâtiment actuel en compte davantage. Sur l'arrière s'étendaient un vaste jardin clos de murs et un verger.

En 1846

La fabrique fut opérationnelle rapidement et dès le recensement de 1846 on y trouve cinq personnes (et sept membres leurs familles) servant à l'encadrement et 30 ouvrières. On imagine le niveau de promiscuité ! À cette époque, on y fabriquait probablement du ruban de mode sans motifs, sur de simples métiers dits « métiers à la barre », étroits, contrairement aux métiers pour le tissu large, mais très complexes, car un seul métier pouvait tisser jusqu'à plusieurs rubans simultanément.

L'effectif était le suivant :

- **Régisseur de la fabrique :** Jean BERRUYER, 43 ans, sa femme Claudine MICHON, 36 ans, sœur de Françoise ; leurs fils Alphonse et Ambroise.
- **Servante de la fabrique :** Benoîte DÉCHERT, célibataire de 22 ans.
- **Contremaître de la fabrique :** Jean JAMOT (35 ans), passementier, sa femme Fleurine PAILLARD, 22 ans ; leur fils Marius (6 ans). Jean était originaire de Saint-Didier en-Velay et Fleurine de Rive-de-Gier. Ils s'étaient mariés à Lyon en 1839.
- **Sous-maîtresse de la fabrique :** Marie-Françoise DUSURGET, 25 ans, épouse MÉTRAS.
- **Domestique :** Jean DÉCHERT Jean, 30 ans.

14 Évènements tirés des matrices cadastrales d'époque.

- **Les ouvrières :** elles sont toutes mineures ; parfois encore des enfants, elles sont employées aux tâches les plus ingrates, comme le moulinage[15] ou le canetage[16]. Les voici :

MASSAU Jeanne, 18 ans ; CHAVASSIEUX Pierrette, 15 ans ; ROCHES Anne-marie, 19 ans ; DELPHINE Marie, 15 ans ; BAULY Joséphine, 16 ans ; FABIN Madeleine, 14 ans ; GOYET Marie, 20 ans ; JUDITH Julie, 20 ans, qui sera passementière rue Noir à Lyon en 1851 ; GAUD Jeanne, 15 ans ; BELLON Jeanne, 15 ans ; PORTE Marie, 14 ans ; VINCENT Claudine, 18 ans ; BARONE Marie-Rosalie, 15 ans ; LARCHET Marie Antoinette, 16 ans ; BÊLE Claudine, 15 ans ; DUBAND Clotilde, 15 ans ; ROUX Marie, 14 ans ; GIRARD Josèphe, 17 ans ; CARRÉ Marguerite, 14 ans ; CALLANÇON Louise, 15 ans ; RIVIÈRE Jeanne, 17 ans) ; BASSINET Grégorine, 16 ans ; LOUBRAY Florine, 18 ans ; COUTURIER Françoise, 11 ans ; DESMINIEUX Catherine, 16 ans ; ROY Héléonore, 19 ans ; DAULAND Christine, 16 ans ; RALLIFAT Catherine, 18 ans ; BOLANGET Claudine 21 ans ; BOMBARDE Marie, 20 Ans ;

En 1851

Jean JAMOT avait quitté Priay : il exerçait désormais son métier à Lyon. On l'avait remplacé par, Jean GAGNARD (50 ans), **contremaître**, ainsi que sa femme **contremaîtresse** Élisabeth MAUVAL (44 ans) ; Jean BERRUYER restait employé, mais cultivait aussi les terres avec sa femme Claudine MICHON, sœur de Madame FLACHERON. Il n'y avait plus d'ouvrières, mais seulement des « apprenties »… donc non rémunérées !

Les affaires n'allaient sans doute pas très bien car la fabrique fit de la publicité en 1853 dans le Salut Public de Lyon, rubrique « Guide des étrangers à Lyon, Administrations et Maisons recommandées : FLACHERON-MICHON, 70, rue Centrale. Passementeries et enjolivures ; fabrique à Priay (Ain) ».

En 1853

Pamphile FLACHERON démoli le bâtiment de la fabrique pour le reconstruire[17]. Il s'agissait probablement de rehausser les plafonds pour accueillir le système Jacquard qui surmontait la machine désormais plus haute. Cette évolution permettait de passer du ruban simple à la passementerie façonnée avec motifs complexes.

En 1856

Les résidents de la fabrique étaient :

- **Le contremaître** : Jean BALLE (40 ans) et son fils Eugène ;
- **1 employé :** Jean BERRUYER et sa femme Claudine MICHON ;
- **8 ouvrières :** Claudine CHEVASSU (23 ans) ; Claudine LACOUR (22 ans) ; Grégorines Racinest (26 ans) ; Élisabeth GERIN (23 ans) ; Virginie GENOD (22 ans) ; Jeannette COLLET (20 ans) ; Thérèse CRIA (18 ans) ; Joséphine FERRIÈRE (22 ans) ;

15 Mise en bobines ou en roquets (grosse bobine en forme de fuseau) des fils teints livrés au passementier en écheveaux ou flottes.
16 Bobinage du fil en canettes qui seront logées dans les navettes pour le tissage de la trame.
17 Source : Propriétés foncières bâties et non bâties de 1845-1913. A.D. AIN, cote 3P 2533.

- **20 apprenties :** Victoire L'Auvergnat (18 ans) ; Claudine COMBE (17 ans) ; Aline GARNAUD (21 ans) ; Joséphine CAILLON (17 ans) ; Marguerite CHÊNE (12 ans) ; Émilie MILLOUT (13 ans) ; Victorine BROCHET (12 ans) ; Marie DALINGÈRE (16 ans) ; Eugénie SANTONNAX (14 ans) ; Fanny CARRILLON (14 ans) ; BAUDE Francine (12 ans) ; Pierrette BERRUYER (11 ans) ; Clémentine ESTIVIN (15 ans) ; Victorine GARNIER (12 ans) ; Jeannette CHÊNE (11 ans) ; Catherine COTON (15 ans) ; Marie BÉATRICE (14 ans) ; Madeleine DALINGÈRE (12 ans) ; Marie MOREL (20 ans) ; Tonnine BISSET (17 ans) ; Gabrielle LAMBERT (19 ans).

À noter que Joseph MICHON, veuf de Gabrielle PERRET, beau-père du propriétaire de la fabrique résidait également dans l'établissement !

En 1861

Jean BERRUYER n'était plus employé, mais logeait encore à la fabrique avec sa femme et leur fils ; propriétaires cultivateurs, probablement cultivent-ils aussi les terres des époux FLACHERON ?

La fabrique comptait désormais :

- **1 contremaître :** Jean GAGNARD, de retour avec sa femme ;
- **2 passementières :** Virginie CHENOT, 26 ans ; Adèle COMBE, 20 ans ;
- **1 domestique :** Claudine CHEVASSU, 26 ans ;
- **18 enjoliveuses**[18] **:** Jeannette CARILLON, 14 ans ; Marie CARILLON, 12 ans ; Pauline DOUBLIER, 17 ans ; Virginie VINCENT, 14 ans ; Clothilde DESPORTES, 14 ans ; Joséphine PERROCHON, 14 ans ; Françoise BOISSERAND, 15 ans ; Louise PROST, 10 ans ; Agathe PROST, 13 ans ; Joséphine GAUTHIER, 14 ans ; Aimée CHARTON , 13 ans ; Marie BOIR, 15 ans ; Marie MULTIN, 13 ans ; Eugénie DÉCOLARD, 15 ans ; Maire BOICAREL, 15 ans ; Claudine VIAL, 14 ans ; Fanny CARILLON, 17 ans ; Marie CARRE, 18 ans.

Au vu de la nouvelle structure, le travail apparaît plus spécialisé ; l'activité de la fabrique s'était adaptée.

La faillite de 1864

Malgré tous leurs efforts d'adaptation, en 1863 le couple FLACHERON n'honorait plus le remboursement de ses créances. Les biens de Priay furent saisis les 12 et 14 décembre 1863 et, suite à un jugement du tribunal civil de Bourg-en-Bresse du 5 janvier 1864, mis en adjudication le dimanche 6 mars en l'étude du notaire de Priay, Maître NALLET.

La vente comprenait 13 lots. Outre la grande maison de la fabrique, il y avait deux autres maisons avec leurs dépendances, six terres, un pré et trois vignes.

18 Ouvrières qui nouent à la main des mèches sur la tête d'un galon pour former un pompon.

La fabrique ainsi que tous les biens détenus à Priay par les époux FLACHERON, qu'ils aient été acquis en communauté ou provenant des héritages de Madame, furent adjugés pour la somme de 10 595 francs à Aimé TISSEUR, négociant demeurant à Lyon.

Les FLACHERON résidaient toujours à Lyon en 1876, 58 rue Mercière, avec leur fille cadette Françoise. Tous deux se déclaraient passementiers, la mère sans profession. Pamphile FLACHERON mourut le 3 septembre 1877 à l'âge de 82 ans et sa femme le 30 novembre 1883 à Villeurbanne, rue Notre Dame. Ils n'avaient pratiquement rien à transmettre à leurs enfants.

Aimé TISSEUR

Aimé TISSEUR resta propriétaire de l'ancienne fabrique de 1864 à 1872. Pendant cette période la destination du bâtiment reste inconnue. Durant toute la seconde moitié du XIX^{e} siècle on trouve quelques familles de tisserands certes, mais elles travaillaient à domicile : les PONCET, COLONNEL, DUSSOLIN et ponctuellement quelques autres personnes.

En 1872 un petit groupe de religieuses de la Congrégation de Saint-Joseph enseignait à Priay dans la maison d'école située près de l'église et du presbytère : Henriette MOREL, Marie DUFOUR et Henriette DELÉARD supervisées par Louise GIROD, originaire de Genève, pareillement au nouvel acquéreur de l'ancienne fabrique, Charles Henri KOLHER.

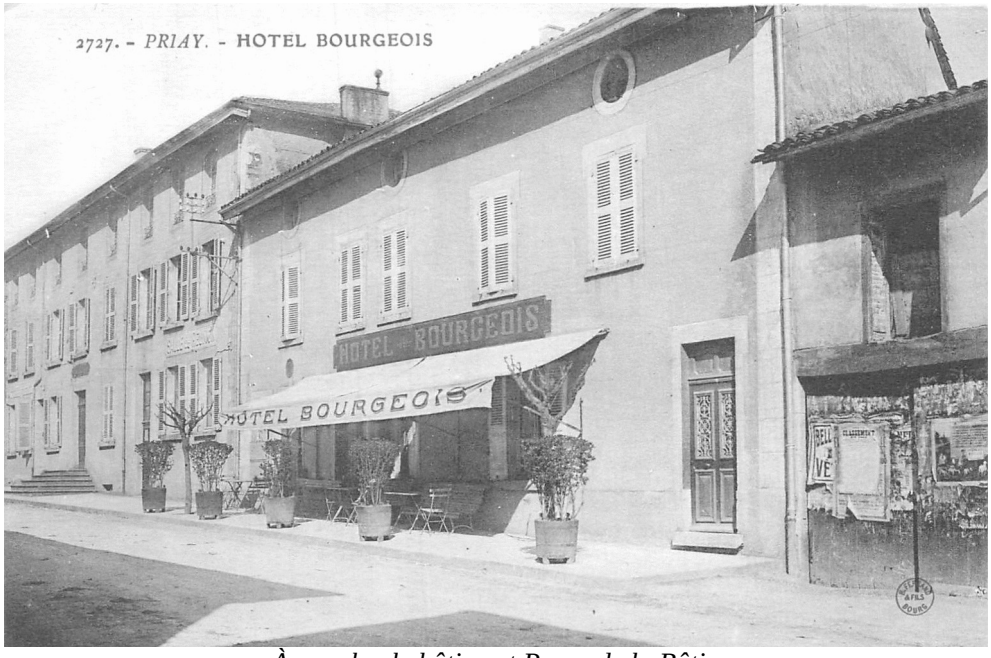

À gauche, le bâtiment Royer de la Bâtie

Charles Henri KOLHER

Nous ne connaissons pas quels étaient ses projets en acquérant la propriété de Priay, mais un dramatique évènement intervint. Le 30 mars 1873 un violent incendie, poussé par un fort vent de sud, ravagea l'ensemble des maisons du côté oriental de la Grande rue, construites essentiellement en « pans de bois » de manière continue. Depuis le carrefour avec la rue menant à la rivière

d'Ain, quatorze maisons furent détruites en direction du Nord, plus deux endommagées du côté occidental (BOUCHER et DUGAS), vers le carrefour. Implicitement, le bâtiment de la fabrique fut concerné. La presse qui rendit compte de ce tragique évènement ne cite pas de professions sinistrées en rapport avec un quelconque atelier de tissage. On suppose donc que l'activité de la fabrique était abandonnée.

En 1876, les habitants de la Grande rue avaient réintégré leurs bases. Tout n'avait sans doute pas été complètement reconstruit, car les aubergistes s'étaient convertis en « traiteurs ». Parmi eux résidaient à l'emplacement de l'ancienne passementerie un groupe de six religieuses de la Congrégation de Saint-Joseph : la supérieure Louise GIROD, Julie DELÉARD, Henriette MOREL, Marguerite DUFOUR, Virginie WULLIERME et Céleste MAÎTRE.

Alfred ROYER de LA BÂTIE

En 1877, Alfred ROYER de LA BÂTIE[19] nouveau propriétaire du foncier de l'ancienne fabrique, fit reconstruire un nouveau bâtiment. Il céda du terrain pour élargir la rue et en 1881 cinq religieuses institutrices, toujours de la Congrégation de Saint-Joseph, y résidaient et y enseignaient sous l'autorité Henriette MOREL (Sœur Marie de la Purification, 1841-1898, originaire de Simandre-sur-Suran). Le recensement de 1886 confirme qu'il s'agissait bien d'un pensionnat, car l'une des sœurs était cuisinière ; une autre enseignait la musique. On peut « reconnaître encore les dortoirs situés au second étage », dit le pré inventaire de la commune édité en 1989. Ce document affirme encore que « les religieuses y tenaient également une officine pharmaceutique au rez-de-chaussée jusqu'en 1885 » et que les dépendances avaient servi à l'élevage de vers à soie pour la soierie BONNET de Jujurieux à la fin du XIX^{e} siècle, des mûriers ayant été plantés dans le jardin.

Les sœurs dirigèrent cette école de filles[20] jusqu'au début du XX^{e} siècle, car la loi Combes du 7 juillet 1904 interdit aux congrégations religieuses d'enseigner. La commune doit prendre en charge l'enseignement primaire public des filles.

Commune de priay

En 1905, la commune de Priay achète la propriété du pensionnat aux héritiers de LA BÂTIE de Bourg-en-Bresse et y aménagea une école de fille publique (terminée en 1908), ainsi qu'une salle des fêtes appelée « Salle de Réunion ». La receveuse des postes y était installée en 1911.

De nos jours, l'immeuble transformé en logements locatifs est géré par la SEMCODA.

Sources : Presse ancienne ; cadastre de 1845 et recensements de la commune de Priay ; pré inventaire de Priay ; Association Les Cousains ; Généanet ; Archives du Rhône et de la Ville de

19 Propriétaire du château de Richemont, à Villette-sur-Ain.

20 La loi Falloux imposait depuis 1850 aux communes de plus de 800 habitants la création d'une école de filles et consacrait la liberté de l'enseignement dans le primaire et le secondaire, laissant une large part à l'enseignement confessionnel.

Lyon ; *La vie quotidienne des canuts passementiers et moulinières au XIX^{e} siècle*, Louis CHALLET et Bernard PLESSY, Hachette, 1987.

À voir : L'atelier municipal de passementerie de Lyon

Usage : Creative Commons License